



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La préfecture communique

Conformément à un décret du Président de la République, le jeudi 8 janvier 2015 sera jour de deuil national afin de rendre hommage aux victimes de l'attentat commis à Paris le 7 janvier 2015.

Un moment de recueillement est organisé ce jeudi 8 janvier à 12 heures.

Les concitoyens doivent pouvoir se joindre à cet hommage.

Les employeurs sont invités à permettre à leurs salariés d'y participer, selon des modalités qu'il leur appartient de fixer.